

Ouvrons



La lettre d'information de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Numéro 1 - Juin 2019

Restez informés !
Abonnez-vous gratuitement à cette lettre d'information en 1 clic



Nouveauté

Le rapport annuel 2018

Jean-Marie Schléret, Président de l'Observatoire, a remis le 23e rapport annuel à Jean-Michel Blanquer, ministre chargé de l'éducation nationale.

Le rapport 2018 met notamment en évidence les points suivants :

- les **réelles difficultés** rencontrées dans les écoles pour **prendre en compte les situations de handicap(s)** dans l'organisation de la **sécurité incendie**.
- le **manque de formations relatives aux risques majeurs** naturels et technologiques des directeurs d'école et personnels de direction.
- le **défaut d'information sur les exercices de sécurité** obligatoires
- le **retard dans la mise en place des registres publics d'accessibilité** des établissements d'enseignement.
- les situations de crise liées aux épisodes climatiques majeurs.

L'Observatoire fait des **propositions concrètes** pour chacun de ces dossiers et met à la disposition des acteurs de terrain de **nombreux outils**.

Ce rapport 2018 vient de faire l'objet d'une présentation à la demande du CHSCT ministériel et a donné lieu à un échange constructif.

[Télécharger le rapport 2018](#)

L'accident type
CM1 – CM2

Un garçon
Pendant la récréation du matin
Dans la cour
Traumatisme os et ou articulations

Chiffres clés

Les bases de données de l'Observatoire

Dans le 1er degré, près de 4 accidents sur 10 ont lieu entre 10h et 11h du matin.

Source : Base de données BAOBAC - Rapport 2018

LE SAVIEZ-VOUS



La question de l'Observatoire

Le PPMS est-il obligatoire ?

Les écoles font partie des établissements recevant du public (ERP) devant s'auto-organiser en cas d'événement majeur les affectant. Le PPMS est la forme d'organisation qui a été choisie pour ces établissements.

(L'article R. 741-1 du code de la sécurité intérieure prévoit, dans les principes communs des plans Orsec, que chaque personne publique ou privée recensée dans ce plan prépare sa propre organisation de gestion de l'évènement.)

Source : Fiche prévention de l'Observatoire "Les PPMS"

Publication de l'Observatoire - Nouveauté

La sécurité au quotidien

Un tableau synoptique pour le chef d'établissement et le directeur d'école, qui rassemble la **liste des registres, outils et affichages réglementaires** dans le domaine de la sécurité.

Avis de chefs d'établissement :

"intéressant et utile."

"efficace, net et précis..."

"Un pense-pas-bête utile..."

Télécharger le document



Les exercices

d'évacuation incendie

Essai d'incendie. L'essai consiste à simuler l'incendie réel et à vérifier la faisabilité des consignes d'évacuation. La responsabilité de l'essai appartient au directeur de l'établissement d'enseignement.

Si l'établissement accueille en internat, des exercices supplémentaires sont à prévoir de nuit.

Dans le département de Saône-et-Loire, chaque établissement scolaire doit être évalué régulièrement et régulièrement. Cette évaluation est effectuée par les services de l'ISIR (Inspection, Sécurité, Incendie, Réaction).

Article R 33 du règlement de sécurité (arrêté du 13 janvier 2004)

« Des exercices périodiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Ces exercices doivent comporter des mises en alerte au sonnet de réveil et des exercices organisés de nuit, le premier exercice doit se dérouler dans le mois qui suit la mise en œuvre.

« Les établissements doivent également évaluer les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Mise à jour : janvier 2019



Publication de l'Observatoire - Actualisation

Les exercices d'évacuation incendie

4 pages pour préparer et évaluer les exercices d'évacuation incendie dans les établissements d'enseignement : vérifications et consignes préalables, choix du moment et du scénario... sans oublier la prise en compte des personnes en situation de handicap. Au dos du document, une **fiche d'évaluation type à renseigner lors de chaque exercice** afin de remédier aux anomalies pour améliorer la sécurité de l'établissement.

Télécharger le document

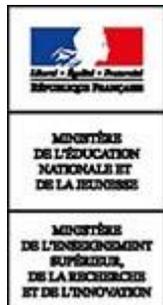


Publication de l'Observatoire - Actualisation

Les fiches Prévention de l'Observatoire

Plus de **50 fiches recto-verso** claires et synthétiques sur **toutes les questions de sécurité et d'accessibilité** : plan particulier de mise en sûreté (PPMS), plans et consignes de sécurité incendie, agenda d'accessibilité, document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), cour de récréation, qualité de l'air intérieur... Ces fiches sont complétées et mises à jour régulièrement.

Télécharger les fiches



ÉVALUER, INFORMER, PROPOSER, sans dramatiser ni banaliser, pour une sécurité intégrée et une accessibilité raisonnée.

L'Observatoire étudie l'état des bâtiments et des équipements, évalue les conditions de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de mise en sûreté en cas de risque majeur des établissements d'enseignement.

Pour exercer sa mission, il associe les propriétaires des établissements, les représentants des usagers et des ministères concernés ainsi que les acteurs de la prévention.

L'Observatoire propose des mesures concrètes à mettre en œuvre et met à disposition l'ensemble des travaux produits par ses instances dans un rapport remis chaque année au ministre chargé de l'Éducation nationale et au ministre chargé de l'Agriculture.

Il informe des conclusions de ses travaux les collectivités territoriales, les administrations, les chancelleries des universités, les établissements d'enseignement supérieur ou les propriétaires privés concernés.

Il peut porter à la connaissance du public les informations qu'il estime nécessaires dans des documents thématiques et sur son site internet.

Observatoire national de la
sécurité et de l'accessibilité des
établissements d'enseignement
110 rue de Grenelle
75357 PARIS
ons@education.gouv.fr